

Quelle orientation professionnelle pour des adolescents porteurs d'une maladie respiratoire?

Dr Claire MAILHOL
SSTMC

Pôle des Voies Respiratoires
CHU de TOULOUSE

Remerciements à Jean Luc Bourrain Allergologie et dermato-allergologie CHU de Montpellier



L'exemple de l'asthme dans le travail

- Asthme professionnel ou asthme aggravé par le travail
- 10 à 15 % des asthmes auraient une origine professionnelle
- Conséquences socio-professionnelles très péjoratives
- 50% des asthmes professionnels persistent malgré l'éviction

Facteurs de risque d'asthme professionnel (AP)

Facteurs de risque individuels :

- *Atopie* : risque de sensibilisations vis-à-vis des protéines
- *Asthme et rhinite préexistants* : risque d'aggravation par les irritants
- *Tabagisme*
- *Hyperréactivité bronchique non spécifique* (HRNS) : facteur prédictif d'un déclin accéléré de la fonction ventilatoire

Facteurs professionnels :

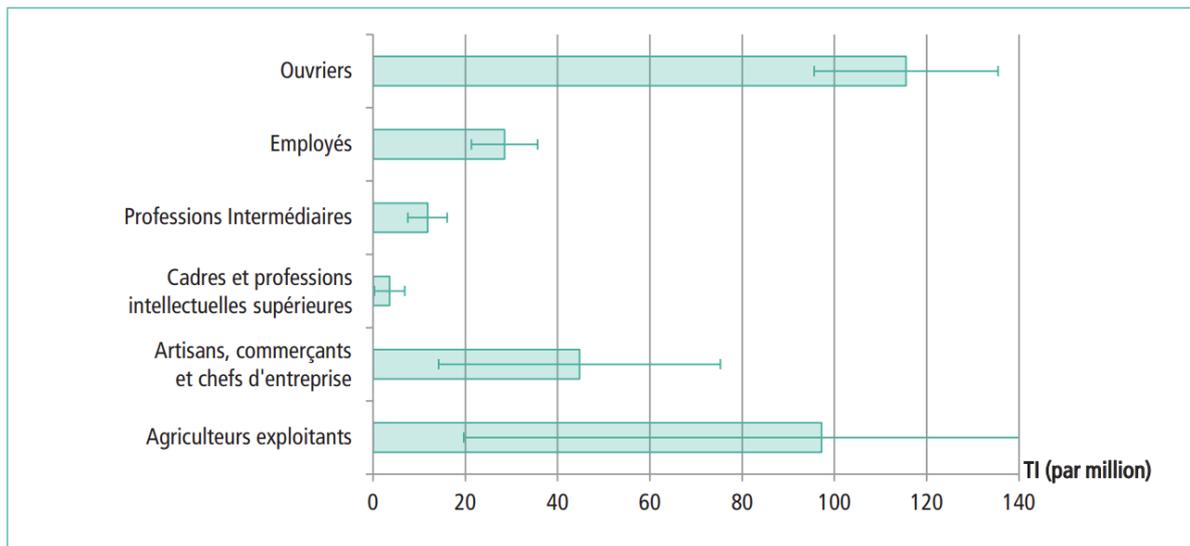
Déterminent

- le type d'exposition (allergènes, irritants)
 - environ 250 produits responsables d'AP
 - Allergisants : squames ou déjections d'animaux, latex, aliments divers, céréales végétales, poussières de bois, etc.
 - Irritants: résines, métaux et produits chimiques sous forme solide, liquide ou gazeuse
- les conditions d'exposition
 - Rôle des pics d'exposition

Quels métiers éviter?

Incidence de l'asthme professionnel

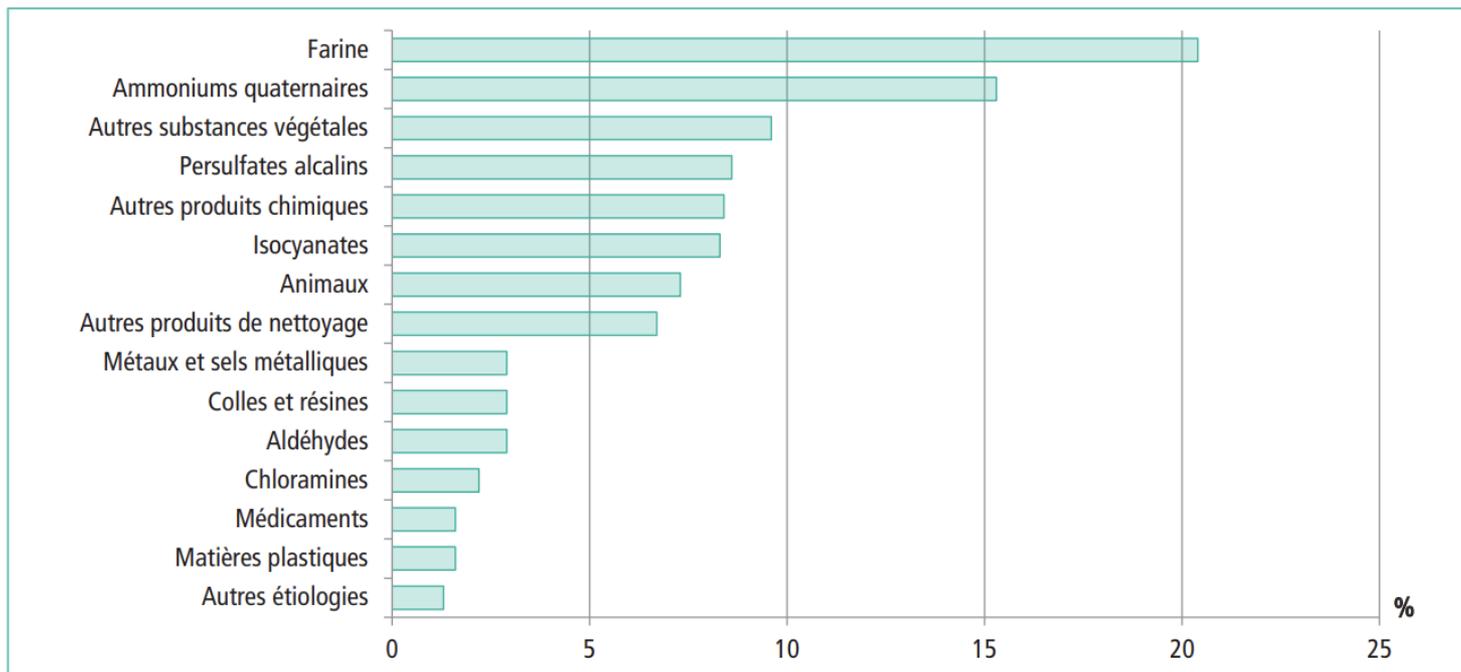
Taux annuel moyen d'incidence standardisé (par million) de l'AP par secteur d'activité – Données ONAP II 2008-2011



TI : taux d'incidence standardisé sur le sexe et l'âge

Quels produits?

Répartition des agents étiologiques d'AP après expertise – Données ONAP II 2008-2011



Nuisance et principales professions exposées et tâches concernées

DÉNOMINATION DES PRODUITS	CHAMP COUVERT				PRINCIPALES PROFESSIONS, TÂCHES OU CATÉGORIES CONCERNÉES
	Exemples synonymes, abréviation, n° CAS	Classification CLP des exemples cités dans la 2e colonne	Classification CIRC des exemples cités dans la 2e colonne	Activité biocide des exemples cités dans la 2e colonne	
Emploi de plumes et duvets		-	-		aviculture, chapellerie, haute-couture, plumasserie, aviculteur, modiste, couturier, costumier.
Travaux exposant aux résidus d'extraction des huiles, notamment de ricin et d'ambrette	Huile de ricin : n° CAS 8001-79-4 huile fournie par les graines de ricin, herbe à grandes feuilles palmées (laxatif, purgatif)	-	-	Oui	alimentation animale, huilerie, industrie, pharmaceutique, industrie des parfums
	Huile d'ambrette : n° CAS 8015-62-1 huile issue de la graine d'une plante de l'Inde, du genre hibiscus	-	-	-	
Broyage des grains de céréales alimentaires, ensachage et utilisation de farines		-	-	-	boulangerie, pâtisserie, agroalimentaire, minoterie, meunier, semoulerie boulangier, pâtissier, minotier, meunier
Préparation et manipulation des substances d'origine végétale suivantes : ipéca, quinine, henné, pillens et spores, notamment de lycopode	Quinine : n° CAS 130-95-0	-	-	-	alimentation animale, agroalimentaire, pharmacie, soins



Santé et sécurité au travail

Un interlocuteur du patient: le médecin du travail

Le médecin du travail est le **conseiller** de l'employeur, des travailleurs, des représentants du personnel et des services sociaux.

Participe à la prévention des risques professionnels par ses conseils sur:

- a) **L'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise** ;
- b) **L'adaptation des postes**, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, pour préserver le maintien dans l'emploi
- c) La **protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances**, notamment contre des agents chimiques dangereux ;

...

Décide du suivi individuel de l'état de santé des travailleurs, qui a une vocation exclusivement préventive

...

Comment se passe le recrutement dans le monde du travail?

Employeur

Entretien d'embauche: pas d'information médicale communiquée à l'employeur

Service de Santé au travail

Visite médicale (VIP Embauche) selon les postes dans les 3 mois suivant l'embauche (parfois avant):

- secret médical vis à vis de l'employeur
- éléments médicaux amenés par le salarié et examen clinique +/- examens complémentaires
- actuellement pas d'accès au dossier médical partagé
- information sur les risques pour la santé et les mesures de protection adaptées
- préconisations pour une adaptation du poste en termes professionnels, restrictions, (très exceptionnellement inaptitude)

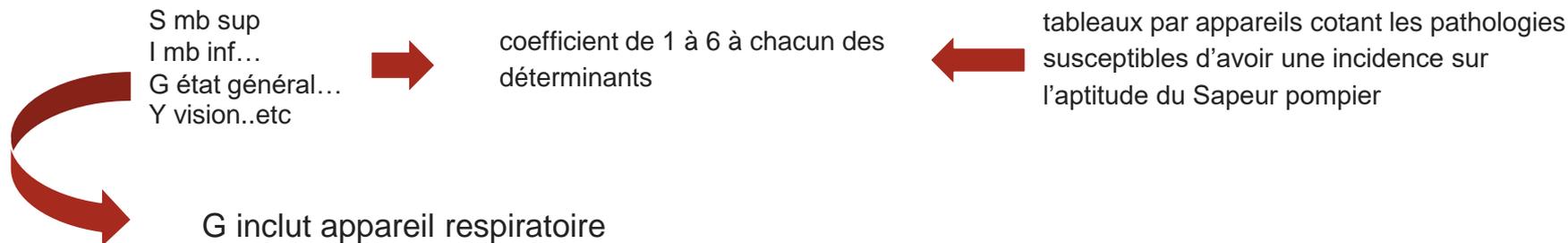
Visites médicales et entretiens infirmiers périodiques de suivi

Note: le salarié, à sa demande, peut consulter à tout moment le médecin du travail

Les métiers à recrutement spécifique, l'exemple des sapeurs pompiers

critères médicaux d'aptitude s'appuient sur l'arrêté du 29 mars 2021 (identique aux armées)

Détermination d'un profil SIGYCOP



1. Notion d'asthme de l'enfance et absence de symptômes et examen clinique actuel normal et spirométrie actuelle normale sans traitement :

si absence de crise depuis plus de 3 ans ;	G	2
si crise depuis moins de 3 ans.	G	3

2. Antécédent d'asthme quel que soit son stade et existence d'un trouble ventilatoire obstructif.

3. Asthme intermittent sans traitement de fond avec examen clinique et spirométrie normale en intercritique.

4. Asthme persistant léger ou modéré avec un traitement de fond et contrôlé cliniquement et spirométrie normale en intercritique.

5. Asthme persistant sévère (avec ou sans traitement de fond actuel) et spirométrie normale.

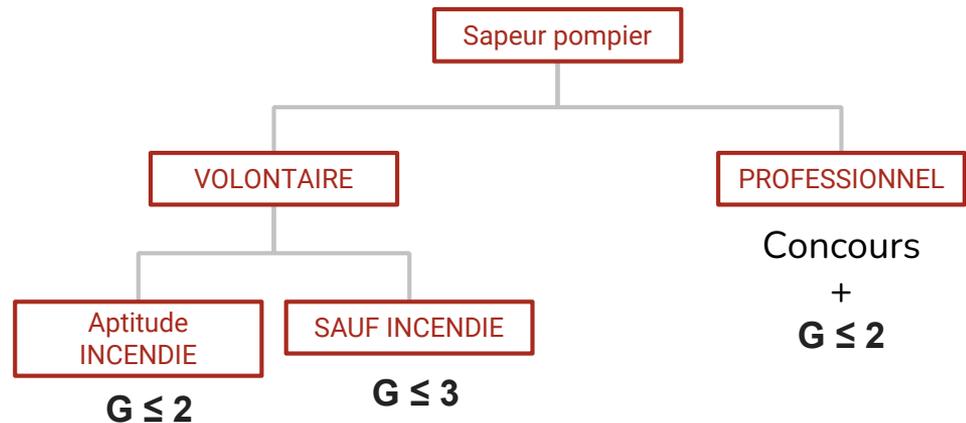
6. Asthme à l'exercice contrôlé avec spirométrie normale.

7. Asthme à l'exercice non contrôlé.

8. Asthme et maladie de Widal (voir index 281).

9. Asthme et allergie alimentaire :

si aliment identifié et excluable ;	G	3
si aliment non excluable ou non identifié.	G	6



Médecin des pompiers

Visite de recrutement

- spirométrie systématique
- avis pneumo spécialisé en priorité à l'hôpital d'instruction des armées de rattachement demandé si nécessaire pour statuer sur l'aptitude à l'engagement.

Médecin chef

Si cas "litigieux" : commission médicale d'aptitude où le médecin chef valide ou pas le recrutement.

Certains items ont une cotation « irrévocable » et d'autres sont à l'appréciation du médecin qui effectue la visite d'engagement

Remarque: l'allergie alimentaire, les autres allergies

Entraînent une inaptitude totale:

Un asthme associé à une ou des **allergies alimentaires** avec aliment non excluable ou non identifié (discutée pour un aliment évitable, ex : kiwi ou syndrome oral isolé)

Un asthme associé à une maladie de Widal

Une allergie au latex

Tout antécédent d'anaphylaxie (venin sauf si ITA en cours dès le grade 1, médicament, aliment)

Après avis spécialisé en allergologie :

1. allergie aux venins d'hyménoptères ;	G	2 à 6
2. allergie alimentaire ;	G	2 à 6
3. allergie médicamenteuse ;	G	2 à 6
4. allergie au latex ;	G	5 à 6
5. angio-œdème (voir index 95) :		
déficit pondéral ou fonctionnel de l'inhibiteur de la C1 q-estérase ;	G	3 à 6
épisode unique de l'enfance sans signe de gravité ;	G	2
6. urticaire (voir index 232) :		
épisode unique généralisé ou non, sans signe de gravité, sans facteur déclenchant évident, sans récurrence depuis 6 mois	G	2
urticaire d'évolution chronique, sans signes de gravité, bien équilibré par un traitement anti-histaminique au long cours ;	G	3
urticaire d'évolution chronique, avec signes de gravité (œdème) ou mal équilibré malgré un traitement anti-histaminique au long cours.	G	5 à 6

En synthèse quels sujets aborder?

La maladie

- caractéristiques pronostiques (sévérité, évolutivité)
- caractéristiques étiologiques (pneumallergènes courants, allergènes potentiellement professionnels)

Le patient

- L'âge
- Le niveau de qualification

L'emploi

- risque respiratoire spécifique
- possibilité d'action sur le poste de travail
- modalités d'exercice du métier envisagé

En principe déconseiller l'exposition

- aux protéines et aux agents de BPM,
- aux irritants

Conseiller les équipements de protection

Prévoir

- des plans B,
- des chemins multiples,
- des carrières courtes dans le métier

Penser

- entreprises plus grandes, salarié ou à son compte
- aux autres risques associés au poste (effort, intempéries...),

Et encourager les stages et les expériences d'observation